



PUBLIE LE 20/11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2024 163

OBJET : Réhabilitation Intechmer - Convention de financement relative au projet d'aménagement de 114 places de stationnement rue de la Mer et renaturation du site Collignon

Exposé

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a engagé un programme de rénovationextension du site d'Intechmer et dans ce cadre elle a déposé un permis de construire prenant en compte les enjeux de stationnement.

En parallèle la commune de Cherbourg-en-Cotentin a décidé d'engager des travaux d'aménagement de renaturation du bord de mer du site de Collignon.

Dans le cadre du projet de rénovation du site d'Intechmer, la Ville et l'Agglomération se sont concertées afin de concevoir une mutualisation des espaces de stationnements entre les projets d'Intechmer et du schéma d'aménagement de la zone de Collignon.

En effet, compte tenu de la concomitance des projets et des temporalités différentes d'usage des stationnements d'Intechmer et de Collignon, l'enjeu est de limiter l'imperméabilisation du site et les zones de stationnements inutiles dans un objectif de sobriété foncière et d'aménagement d'une transition douce vers le littoral.

En cohérence avec l'accès futur au bâtiment d'Intechmer, la Ville et l'Agglomération se proposent de mutualiser les stationnements dans un parking mutualisé au Sud, dont la contenance est contrainte par la présence de la zone humide, mais adapté aux besoins réels.

Une convention entre la Ville et l'Agglomération prévoit les modalités le co-financement du projet de parking mutualisé d'aménagement de 114 places de stationnement boulevard de la mer et renaturation du site Collignon sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin réalisés par la Ville, avec la participation financière de l'Agglomération.

Répartition et conditions financières

Dans le cadre de son permis de construire pour la rénovation/extension d'Intechmer l'Agglomération a une obligation de réaliser 47 places de stationnement. Dans ce cadre, l'Agglomération en financera 30 et la Ville 17, correspondantes aux 17 places supprimées à l'Est pour la réalisation du cheminement piéton.

Au vu des enjeux de ces deux projets, il a été convenu entre les deux collectivités de mutualiser la réalisation du stationnement de cette zone en actant une répartition de financement de l'équivalent de 30 places sur les 114 prévues ainsi que la réalisation d'un réseau futur pour la mise en œuvre de bornes de recharges pour véhicule électrique.

Ainsi, Il a été convenu, que :

- la Ville et l'Agglomération paieront leur part de l'aménagement lié à leurs compétences et responsabilités respectives,
- la maîtrise d'ouvrage des stationnements sur le parking Sud du site d'Intechmer serait portée par la commune de Cherbourg-en-Cotentin,
- la part financière serait figée au vu de la validation des estimations de l'AVP de la renaturation du site de Collignon.

La répartition financière correspond à :

Parking sud	
montant HT (estimation DPGF AVP) 114 places	371 280,75 €
montant TVA	74 256,15 €
montant TTC	445 536,90 €
PARTICIPATION Communauté d'Agglomération du Cotentin	
montant HT (30 places)	96 513,36 €
basse tension (demande Cotentin)	4 530,00 €
montant HT (30 places + réseau)	101 043,36 €
montant TVA	20 208,67 €
montant TTC	121252,03 €

Une avance de 20% du montant de la participation accordée par l'Agglomération sera versée à la signature de la convention et deux acomptes maximum successifs pourront être versés. L'appel de fond se fera au moment du lancement des consultations de travaux.

Les travaux du parking devront être réalisés au plus tard à la livraison du bâtiment neuf du site d'Intechmer.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241119-DEL2024_163-DE

Vu la délibération n° 2017-123 du 29 juin 2017 relative à la prise de compétence « Enseignement Supérieur et Recherche »,

Vu la délibération n° DEL2019_057 du 27 juin 2019 relative au Schéma local de l'enseignement supérieur et de la recherche du Cotentin,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 169 - Contre : 1 - Abstentions : 10) pour :

- **Soutenir financièrement**, l'aménagement de 114 places de stationnement sur le parking mutualisé rue de la mer sur le site renaturé de Collignon au titre de la rénovation/extension d'Intechmer.
- **Signer** avec la ville de Cherbourg-en-Cotentin la convention de financement relative au projet d'aménagement de 114 places de stationnement sur le parking mutualisé rue de la mer sur le site renaturé de Collignon.
- **Dire** que les crédits afférents sont inscrits au budget principal 2024 à la prochaine décision modificative et seront prévus au budget principal 2025.
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- Dire que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT.

LE SECRETAIRE DE SEANCE.

David MARGUERITTE

Alexandrina LE GUILLOU

Annexe(s):
DQE-PARKING
CONVENTION DE FINANCEMENT

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU

Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le

ID: 050-200067205-20241119-DEL2024_163-DE

14 NOVEMBRE 2024

Date d'envoi de la convocation : le 31/10/2024

Nombre de membres : 192 Nombre de présents : 159 Nombre de votants :180 A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : LE GUILLOU Alexandrina

L'an deux mille vingt quatre, le jeudi 14 novembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne, AMIOT André, AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOT DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOTTA Francis, BOUSSELMAME Noureddine, BRANTHOMME Nicole, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth, CAILLOT Annick, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie. CRESPIN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT DE BOURSETTY Olivier, DENIS Daniel, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, FAGNEN Sébastien, FAUDEMER Christian, MESNIL Catherine suppléante de FIDELIN Benoît, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, BUHOT Léopold suppléant de GANCEL Daniel, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOSSELIN Bernard, Martine, Sédrick. GROULT André, GRUNEWALD GOURDIN GUILBERT GUILLEMETTE Nathalie, HAMEL Estelle, HAMON Myriam, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERVY Isabelle, HOULLEGATTE Valérie, HURLOT Juliette, BAUDE André suppléant de JOUANNEAULT Tony, JOZEAU-MARIGNE Muriel, HOSTINGUE Yveline suppléante de LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEFRANC Bertrand, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMOINE Morgan, LEMONNIER Charles suppléant de LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédérik, LEROSSIGNOL Françoise (jusqu'à 19h00), LEROUX Patrice, LESEIGNEUR Jacques, LEVAVASSEUR Jocelyne, TRAVERT Henri suppléant de MABIRE Caroline, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MEDERNACH Françoise, MIGNOT Henri,

Reçu en préfecture le 19/11/2024

MONTRIEUL-XAMENA Valérie, MORIN Daniel, MOUCHEL EV Publièle MOUCHEL Ja SALOW

MOUCHEL Jean-Marie, OLIVIER Stéphane, BIGARRE Marie 10: 050-200067205-20241119-DEL2024_163-DE PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PERROTTE Thomas, PIQUOT Jean-Louis, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOURISSE Claudine (jusqu'à 19h30), TARIN Sandrine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TINCELIN Christiane, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VILLETTE Gilbert, VIVIER Nicolas, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMIOT Florence à HAMEL Estelle, BERNARD Christian à BOUSSELMAME Noureddine, BRANTONNE Pascal à PECORARO Yvonne, DESTRES Henri à AMIOT Guy, DUVAL Karine à ROUELLÉ Maurice, GASNIER Philippe à GUILLEMETTE Nathalie, HAMON-BARBÉ Françoise à MAGHE Jean-Michel, HERY Sophie à FRANCOISE Bruno, HULIN Bertrand à BERHAULT Bernard, LE POITTEVIN Lydie à GENTILE Catherine, LEJEUNE Pierre-François à MARTIN Patrice, LEMOIGNE Sophie à ARRIVÉ Benoît, LERENDU Patrick à MARGUERITTE David, LEROSSIGNOL Françoise à BRIENS Eric (à partir de 19h00), MABIRE Edouard à GIOT Gilbert, MARTIN-MORVAN Véronique à LEFER Denis, PERRIER Didier à MORIN Daniel, PLAINEAU Nadège à COUPÉ Stéphanie, SANSON Odile à MOUCHEL Jacky, SCHMITT Gilles à LEGOUPIL Jean-Claude, SOLIER Luc à GERVAISE Thierry, SOURISSE Claudine à LEPOITTEVIN Gilbert (à partir de 19h30), VARENNE Valérie à CATHERINE Arnaud.

Absents/Excusés:

BALDACCI Nathalie, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, HUREL Karine, JEANNE Dominique, LE PETIT Philippe, LECHEVALIER Isabelle, LEPLEY Bruno, MAUQUEST Jean-Pierre, PELLERIN Jean-Luc, PIC Anna, SIMON Francois.

Reçu en préfecture le 19/11/2024 52LG

Publié le

ID: 050-200067205-20241119-DEL2024_163-DE

MAÎTRE DE L'OUVRAGE **VILLE DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

OPERATION AMENAGEMENT DE COLLIGNON **TOURLAVILLE**

29/07/2023

DQE

DETAIL QUANTITATIF ESTIMATIF

LOT UNIQUE



Sempervirens Paysagistes-urbanistes Capital de 45 000€ 95, rue de Vaugirard 75006 Paris – France 0033(0)6 98 12 27 68 0033(0)1 42 22 37 70



LAINE MAITRISE D'OEUVRE 1 place du Vermandois – Résidence GUERNESEY – Appt 2 CHERBOURG-OCTEVILLE 50130 CHERBOURG EN COTENTIN Tél: 07.83.59.13.95 - Fax: 09.59.97.50.14 Courriel: laine.lmo@free.fr

Reçu en préfecture le 19/11/2024

AMENAGEMENT DU PARKING SUD

	AMENAGEMENT DU PARKING SUD	Publie le ID : 050-200067205-20241119-DEL2024_163-DE				
Ν°	Articles	Unité	Quantité		Total €	
1	TERRASSEMENT	Offine	Quannic	Prix €	Total €	
<u>1,1</u>	TRAVAUX PREPARATOIRES					
1,1,1	Installation de chantier pour l'ensemble du marché	forfait	1	9 000,00	9 000,00	
1,1,2	Signalisation temporaire de chantier sur voies secondaires et/ou résidentielles pour l'ensemble du marché	forfait	1	1 000,00	1 000,00	
1,1,3	Protection du chantier pour l'ensemble du marché	forfait	1	3 000,00	3 000,00	
1,1,4	Marquage et piquetage des ouvrages souterrains sur site avant démarrage des travaux	m²	6 200	0,50	3 100,00	
1,1,5	Sondage pour recherche de réseaux	m3	0	8,00	0,00	
1,3 1,3,1	<u>Dépose</u> Dépose de bordure ou caniveau béton de toutes dimensions	ml	7,00	6,00	42,00	
<u>1.4</u>	<u>TERRASSEMENT</u>					
1.4.4 1,4,4,2	Ierrassement généraux Terrassement en déblais en terrain de toute nature avec stockage sur site pour mise à la cote du fond de forme des voiries, stationnements, trottoirs,	m³	2 000,00	6,50	13 000,00	
1,4,4,6	Terrassement en remblai à partir de matériaux du site stockés y compris compactage	m³	2 000,00	7,00	14 000,00	
1,4,4,7	Terrassement en remblai à partir de matériaux de type tout venant stockés y compris compactage pour sous couche de cheminements, stationnements et voiries	m³	800,00	7,00	5 600,00	
1,5 1,5,1	Espaces verts Paris de tarre végétale eteckée sur elege pour nivellement et création d'appaces verts	m³	0,00	5,00	0.00	
1,5,1	Reprise de terre végétale stockée sur place pour nivellement et création d'espaces verts. Apport de terre végétale, mise en place dans fosse de plantation et régalage pour les espaces verts.	m³	670,00	20,00	0,00	
1,0,2	TOTAL TERRASSEMENT		070,00	H.T.		
0	VOIRIE					
2 2,1	VOIRIE Compactage et essais					
2,1,1	Réglage et compactage des fonds de forme	m²	3 100,00	0,80	2 480,00	
2,2 2,2,1	GEOTEXTILE Fourniture et mise en place d'une nappe en fibre de polyester non tissée de classe5	m²	6 200,00	1,30	8 060,00	
2,3 2,3,1	COUCHES DE FORME Fourniture et mise en œuvre de GNT A 20/40 toute hauteur	m³	375,00	40,00	15 000,00	
2,3,2	Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/100 sur 60cm d'épaisseur sous stationnement	m³	900,00	22,50	20 250,00	
2,3,2	Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/100 sur 70cm d'épaisseur sous voirie	m³	1 100,00	22,50	24 750,00	
2,4 2,4,1	COUCHES D'ASSISE Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/31,5 sur 15cm d'épaisseur sous stationnement	m³	150,00	40,00	6 000,00	
2,4,2	Fourniture et mise en œuvre de GNT A 0/31,5 sur 10cm d'épaisseur sous voirie	m³	160,00	40,00	6 400,00	
2,4,5	Fourniture et mise en oeuvre de Grave bitume 0/14 sur 10cm, classe 3, y compris couche d'accrochage et plus- value pour mise en œuvre manuelle	m³	160,00	200,00	32 000,00	
<u>2,5</u>	REVETEMENT DE VOIRIE					
2,5,1 2,5,1,2	<u>Monocouche</u>	m²	1 600,00	3,00	4 900 00	
	Fourniture et mise en œuvre d'une couche d'imprégnation	111-	1 800,00	3,00	4 800,00	
2,5,4 2,5,4,4	<u>Béton bitumineux noir</u> Fourniture et mise en œuvre d'un revêtement en béton bitumineux BBSG 0/10 dosé à 150 kg/m²	m²	1 600,00	17,00	27 200,00	
<u>2,5,6</u>	<u>Mélange terre-pierre</u> Fourniture et mise en œuvre de mélange terre-pierre engazonné (60% pierre 20-40 et 40% terre végétale) sur					
2,5,6,1	15cm	m3	90,00	45,00	4 050,00	
2,5,7 2,5,7,1	Sols pavés enherbés Fourniture et pose de pavés de coquille d'huitre à joints engazonnés avec structure fertile	m²	400,00	100,00	40 000,00	
2,5,7,2	Fourniture et pose de pavés granit blanc 10x10cm à joints engazonnés avec structure fertile pour marquage des places	ml	100,00	15,00	1 500,00	
<u>2,6</u>	REVETEMENT DE TROTTOIRS					
2,6,10 2,6,10,1	<u>Platelage bois</u> Platelage bois sur poutres et poteaux bois	m²	150,00	250,00	37 500,00	
<u>2,7</u>	<u>BORDURES</u>					
2,7,1 2,7,1,2	<u>Bordures en béton</u> Fourniture et pose de bordures béton T2 avec 12cm de vue	ml	50,00	26,00	1 300,00	
2,7,1,3	Fourniture et pose de bordures béton 12 avec 2cm de vue	ml	460,00	26,00	11 960,00	
2,7,5 2,7,5,3	Bordures en Bois Fourniture et pose de chasses-rues en bois chêne de 1,00ml	U	128,00	80,00	10 240,00	
<u>2,7,6</u>	Portique en bois anti-camping car					
	, 		İ	1		

Envoyé en préfecture le 19/11/2024 Reçu en préfecture le 19/11/2024 Publié le 2,7,6,1 Dépose portique existant ID: 050-200067205-20241119-DEL2024_163-DE 2.7.6.2 Portique en bois anti-camping car TOTAL TERRASSEMENT H.T. 255 690,00 SIGNALISATION 3 **3,1 3,1,1** 3,1,1,1 SIGNALISATION HORIZONTALE Peinture 4,50 11.25 2.50 Mise en œuvre de peinture de marquage au sol pour bande STOP ml Mise en œuvre de peinture de marquage au sol pour passage piéton avec bandes de 0.50mx2.50m espacées 3,1,1,4 15,00 4,50 67,50 3,1,2 Résine 3,1,2,1 Mise en œuvre de résine de marquage au sol pour bande STOP 0,00 8,00 0,00 Mise en œuvre de résine de marquage au sol pour passage piéton avec bandes de 0.50mx2.50m espacées 3,1,2,4 de 0.50m ml 0,00 8,00 0.00 SIGNALISATION VERTICALE 3,2,0 FOURREAUX DE SIGNALISATION 3,2,0,1 120,00 Fourniture et pose de fourreaux pour support de section Ø76 5,00 600,00 U 3,2,1 3,2,1,2 Fourniture et pose de support de signalisation de police droit h=2.70m U 5,00 180,00 900,00 3,2,2 3,2,2,4 Fourniture et pose de pannonceau type M6 classe 2 DG 3.00 140.00 420,00 3,2,3 3,2,3,3 150.00 Fourniture et pose de panneau type AB4 (STOP) classe 2 DG, dimension gamme normale U 1.00 150,00 3,2,3,4 150,00 Fourniture et pose de panneau type B (interdiction) classe 2 DG, dimension gamme normale U 3,00 450,00 Fourniture et pose de panneau type B52 (zone de rencontre) ou B53 (fin de zone de rencontre) classe 2 DG, 3,2,3,8 dimension gamme normale 2,00 160,00 320,00 3,2,4 Panneaux pédagogiques Acier inox gravé 3,2,4,1 1 000,00 2 000,00 Fourniture et pose de panneau pédagogique 2,00 TOTAL SIGNALISATION 4 918,7 H.T. ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES **4** 4,1 4,1,3 TRANCHEES Tranchée drainante Réalisation d'une tranchée drainante avec drain Ø90 enrobé de 20/40 (0,50ml de large et 0,40ml de hauteur)

4,1,3,1	enrobé dans un géotextile	ml	470,00	40,00	18 800,00
	TOTAL ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES			H.T.	18 800,00
5	BASSE TENSION - Demande CAC				
<u>5.1</u>	<u>Iranchée pour conduites</u>				
5.1.1	Tranchée en terrain ordinaire, en tranchée commune ou seule, pour pose de câbles basse tension, toutes fournitures, toutes sujétions	ml	110,00	25,00	2 750,00
5.2	Grillage avertisseur				
5.2 5.2.1	Fourniture et mise en place d'un grillage avertisseur ROUGE	ml	110,00	1,00	110,00
<u>5.3</u>	Matériaux de remplacement et remblaiement				
5.3.1	Fourniture et mise en place de sable	m³	30,00	27,00	810,00
<u>5.3</u>	FOURREAUX				
<u>5.3.1</u>	<u>Fourreaux</u>				
5.3.1.3	Gaine polyéthylène type TPC de diamètre Ø90mm extérieur	ml	110,00	3,00	330,00
<u>5.7,9</u>	Chambre de tirage				
5.7.9.1	Chambre de tirage L2T	U	1	380,00	380,00
5.7.9.2	Trappe de fermeture 250 KN pour chambre de tirage L2T	U	1	150,00	150,00
	TOTAL BASSE TENSION			H.T.	4 530,00
6	ESPACES VERTS				
<u>6,1</u>	<u>Transplantation plantation en régie</u>				
1,5,1	Fourniture et pose de plantations de renaturation	m²	4 200,00	6,00	25 200,00
İ	TOTAL ALLEES ET ESPACES VERTS		l .	H.T.	25 200,00

Reçu en préfecture le 19/11/2024

S2LO~

Publié le

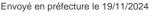
nombre de places financées par la CAC ID: 050-200067205-20241119-DEL2024_163-DE nombre de places total du parking 1 TERRASSEMENT 62 142,00 45 788,84 hors participation CAC 30 places participation CAC 30 places 16 353,16 2 **VOIRIE** 255 690,00 hors participation CAC 30 places 188 403,16 participation CAC 30 places 67 286,84 3 SIGNALISATION 4 918,75 hors participation CAC 30 places 3 624,34 participation CAC 30 places 1 294,41 4 ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES 18 800,00 hors participation CAC 30 places 13 852,63 4 947,37 participation CAC 30 places 4 530,00 5 BASSE TENSION - Demande CAC 6 25 200,00 **ESPACES VERTS** hors participation CAC 30 places participation CAC 30 places 18 568,42 6 631,58 MONTANT TOTAL HT (en Euro) : 371 280.75 MONTANT TVA à 20 % (en Euro): 74 256,15 445 536,90 MONTANT TOTAL TTC (en Euro) : 270 237,39 MONTANT TOTAL (hors participation CAC 30 places) HT (en Euro): MONTANT TVA à 20 % (en Euro): 54 047,48 MONTANT TOTAL (hors participation CAC 30 places) TTC (en Euro) : 324 284,87 Part Communauté d'agglomération du Cotentin 30 places au prorata des 114 96 513,36

places aménaaées BASSE TENSION - Demande CAC

MONTANT TOTAL HT (en Euro) : MONTANT TVA à 20 % (en Euro) : MONTANT TOTAL TTC (en Euro):

4 530,00 101 043,36 20 208,67

121 252,03



Reçu en préfecture le 19/11/2024









CONVENTION DE FINANCEMENT D'AMENAGEMENT DE 114 PLACES DE STATIONNEMENT RUE /DE LA MER POUR LEPARKING MUTUALISE INTECHMER/ SITE RENATURE DE COLLIGNON

ENTRE

La Ville de Cherbourg-en-Cotentin représentée par Monsieur ARRIVE Benoit, Maire, dont le siège est situé 10 place Napoléon, 50100 Cherbourg-en-Cotentin, agissant en vertu d'une délibération n°DEL_2023_002 du Conseil Municipal en date du 8 février 2023 et d'une décision n°XXX, en date du XXX,

Ci-après dénommée « la Ville ».

ET

La Communauté d'Agglomération du Cotentin représentée par Monsieur MARGUERITTE David, Président, dont le siège social est situé 8 rue des Vindits, 50130 Cherbourg-en-Cotentin, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire de Président en date du XXX, dûment habilité à cet effet.

Ci-après dénommée « L'Agglomération ».

PREAMBULE

La Communauté d'Agglomération du Cotentin a engagé un programme de rénovationextension du site d'Intechmer et dans ce cadre elle a déposé un permis de construire prenant en compte les enjeux de stationnement.

En parallèle la commune de Cherbourg en Cotentin a décidé d'engager des travaux d'aménagement de renaturation du bord de mer du site de Collignon conformément au schéma directeur d'aménagement qui a été réalisé en 2018.

Dans le cadre du projet de rénovation du site d'Intechmer, la Ville et l'Agglomération se sont concertées afin de concevoir une mutualisation des espaces de stationnements entre les projets d'Intechmer et du schéma d'aménagement de la zone de Collignon.

En effet, compte tenu de la concomitance des projets et des temporalités différentes d'usage des stationnements d'Intechmer et de Collignon, l'enjeu est de limiter l'imperméabilisation du site et les zones de stationnements inutiles dans un objectif de sobriété foncière et d'aménagement d'une transition douce vers le littoral.

En cohérence avec l'accès futur au bâtiment d'Intechmer, la Ville et l'Agglomération se proposent de mutualiser les stationnements dans un parking mutualisé au Sud, dont la contenance est contrainte par la présence de la zone humide, mais adapté aux besoins réels.

CELA EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT

Article 1 - Objet de la Convention

La présente convention a pour objet d'organiser et de de préciser les modalités de cofinancement du projet d'aménagement de 114 places de stationnement boulevard de la mer et renaturation du site Collignon sur la commune de Cherbourg-en-Cotentin réalisés par **la Ville** et notamment la participation financière de l'Agglomération.

Article 2 - Répartition financière

Dans le cadre de son permis de construire pour la rénovation/extension d'Intechmer l'Agglomération a une obligation de réaliser 47 places de stationnement. Dans ce cadre, l'Agglomération en financera 30 et la Ville 17, correspondantes aux 17 places supprimées à l'Est pour la réalisation du cheminement piéton

Au vu des enjeux de ces deux projets, il a été convenu entre les deux collectivités de mutualiser la réalisation du stationnement de cette zone en actant une répartition de financement de l'équivalent de 30 places sur les 114 prévues ainsi que la réalisation d'un réseau futur pour la mise en œuvre de bornes de recharges pour véhicule électrique.

Ainsi, Il a été convenu, que :

- la Ville et l'Agglomération devront payer leur part de l'aménagement lié à leurs compétences et responsabilités respectives.
- que la maitrise d'ouvrage des stationnements sur le parking Sud du site d'Intechmer serait portée par la commune de Cherbourg-en-Cotentin et que la part financière serait figée au vu de la validation des estimations de l'AVP de la renaturation du site de Collignon.

Article 3 - Conditions financières

Les conditions financières de cette répartition sont détaillées dans l'estimation jointe, ce qui correspond à :

Parking sud	
montant HT (estimation DPGF AVP) 114 places	371 280,75 €
montant TVA	74 256,15 €
montant TTC	445 536,90 €
PARTICIPATION Communauté d'agglomération du	
Cotentin	
montant HT (30 places)	96 513,36 €
basse tension (demande Cotentin)	4 530,00 €
montant HT (30 places + réseau)	101 043,36 €
montant TVA	20 208,67 €
montant TTC	121 252,03 €

ID: 050-200067205-20241119-DEL2024_163-DE

Article 4 - Versement des participations financières

4-1 Avances et acomptes

Une avance de 20% du montant de la participation accordée par l'Agglomération sera versée à la signature de la convention.

Deux acomptes maximum successifs pourront être versés (dans la limite de 80% de la participation) sur présentation d'une demande de versement accompagnée d'un état récapitulatif des dépenses acquittées certifiées par le comptable.

4-2 Solde

L'appel de fond se fera au moment du lancement des consultations de travaux.

Le versement du solde est effectué sur justification de la réalisation du projet et de la conformité de ses caractéristiques avec celles visées par la décision attributive.

Les pièces justificatives de dépenses à produire sont constituées d'un état récapitulatif des dépenses acquittées certifiées par le comptable.

Le versement s'effectuera à :

Trésorier Principal Municipal de CHERBOURG Banque de France RC PARIS B 572104891 BDF SAINT LO 5 RUE Jean Dubois 50009 SAINT LO CEDEX Code banque: 30001 Code guichet: 00297

N° de compte : C501 0000000

Clé RIB: 22

IBAN (International Bank Account Number)								
							BIC	
FR21	3000	1002	97C5	0100	0000	022	BDFEFRPP CCT	

Article 5 - Durée de la convention

La présente convention est établie pour la période de réalisation des travaux du parking soit au plus tard à la livraison du bâtiment neuf du site d'Intechmer.

Article 6 - Communication

La Ville et l'Agglomération s'engagent par ailleurs à communiquer à tout moment sur la mutualisation de ce parking, notamment par l'apposition du logo de la Ville et l'Agglomération ou encore par la mention lors des manifestations publiques.

Les Parties conviennent de mettre en place des actions communes de communication pour faire connaître et valoriser cette mutualisation. Chacune des Parties s'engage à mener conjointement ces actions de communication en veillant à s'en informer mutuellement.

Nonobstant ce qui précède, chacune des Parties pourra mentionner le nom de l'autre Partie

Envoyé en préfecture le 19/11/2024 Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le

David MARGUERITTE

ID: 050-200067205-20241119-DEL2024_163-DE

ainsi qu'une description objective de cet accord-cadre dans sa communication, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

D'une manière générale, chacune des Parties s'engage à ne pas nuire, de quelque façon que ce soit, à l'image, la réputation, aux marques de l'autre Partie.

Article 7 - Modalités de résiliation

La présente convention pourra être résiliée de plein droit en cas d'accord des parties, ou par l'une ou l'autre des parties en cas d'inexécution par l'autre d'une ou plusieurs des obligations contenues dans ses diverses clauses ou pour motif d'intérêt général.

En cas de non-respect par l'une des parties des obligations contenues dans la présente convention, celle-ci sera résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de 2 mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception contenant mise en demeure d'avoir à exécuter l'obligation non-exécutée et restée sans effet.

Les parties ne peuvent prétendre à aucune indemnisation en cas de résiliation de la convention.

Article 8 - Droit applicable, litiges

Benoit ARRIVE

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de difficulté sur l'interprétation de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de laconvention sera porté devant le tribunal administratif de Caen., 3 rue Arthur le Duc, 14 000 CAEN.

Le	présent	accord es	t établi et	signé	en deux	(2)	exem	plaires	originaux.	
----	---------	-----------	-------------	-------	---------	-----	------	---------	------------	--

Pour la Ville de Cherbourg-en-Cotentin	Pour la Communauté d'Agglomération du
Cotentin	
Le Maire,	Le Président,

Date :	Date :
Signature :	Signature